

Municipalité de



Sainte-Thècle

Rapport annuel sur la situation financière de la
Municipalité de Sainte-Thècle

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous présente le rapport sur la situation financière de la municipalité.

ÉTATS FINANCIERS 2013

RECETTES

TAXES MUNICIPALES	1 944 874
AUTRES RECETTES	
Paiements tenant lieu de taxes:	
- télécommunication, gaz, électricité, péréquation école, foyer	95 090
Recettes de sources locales	
- loyers, intérêts, permis, amendes, droits de mutation	589 814
Transferts:	
- assainissement des eaux, entretien du réseau routier	992 963
TOTAL DES RECETTES:	<u>3 622 741</u>

DÉPENSES

Administration générale	632 250
Sécurité publique	398 777
Transport	833 079
Hygiène du milieu	713 625
Santé et bien-être	37 601
Urbanisme, mise en valeur territoire	167 346
Loisirs et culture	394 194
Frais de financement, remboursement de capital, refinancement de prêt	89 097
Immobilisations	379 142
TOTAL DES DÉPENSES:	<u>3 644 111</u>
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(21 370)
SURPLUS ACCUMULÉ au 31-12-2013	<u>141 434</u>

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'audit a été effectué par Désaulniers, Gélinas & Lanouette conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. À leur avis, à l'exception des incidences du problème de perception des droits sur les carrières et sablières, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2013 ainsi que les résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

EXERCICE FINANCIER 2014

Pour l'année 2014, la municipalité a utilisé 37 958\$ du surplus accumulé pour l'affecter au budget général afin de minimiser l'impact sur le compte de taxes et a utilisé 70 215\$ pour acheter le camion incendie auto-pompe présentement en location, pour économiser environ 100 000\$ à long terme. La municipalité a aussi utilisé 125 000\$ à même le surplus accumulé pour procéder à l'achat de l'ancienne usine Groleau. L'analyse de l'évolution des revenus et dépenses pour l'année 2014 permet de constater que les revenus égaleront sensiblement les dépenses.

Voirie: Au cours de l'année 2014, la municipalité a effectué des travaux de voirie sur les chemins des Érables, des Merisiers, des Cèdres, des Bouleaux et des Sapins avec l'aide d'une subvention au montant de 25 000 \$ de la Conférence régionale des élus dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier. D'autres travaux, également subventionnés pour un montant de 30 000\$, ont été faits sur le chemin du Tour-du-Lac-V'limeux en 2014.

Madame Julie Boulet, députée de Laviolette, a accordé à notre municipalité une subvention de 50 000\$ pour le pavage de la rue Charles-Audy ainsi que des réparations d'asphalte sur le chemin Saint-Michel Nord.

Grâce à la subvention disponible dans le cadre du PIQM, la municipalité a refait entièrement cet été les rues Lacordaire et Saint-Jean, tant au niveau des conduites que de la chaussée et des trottoirs.

La Municipalité a aussi refait l'asphaltage sur diverses parties de rues à même le budget municipal.

Construction : Depuis le dernier discours du maire jusqu'à ce jour, 306 permis ont été émis pour une valeur déclarée de 4 881 892,95 \$, soit une diminution en comparativement à l'année 2013 de 3,8% pour le nombre de permis émis et une diminution de 32,3% de la valeur déclarée. Il est à noter que l'an dernier, il y a eu une la construction de la Villa des Lacs (2 095 804\$) et l'agrandissement de la Pharmacie Christine Béland (800 000\$), ce qui explique la totalité de la différence en valeur. Sur ce nombre de permis émis, il y a 14 constructions soient : 4 résidences principales et 10 chalets. Les autres sont des permis de rénovations/réparations, agrandissement, bâtiment secondaire, déménagement, démolition, changement d'usage, installation septique, captage des eaux souterraines, piscines.

Élargissement des zones d'appel local: Le conseil poursuit toujours ses démarches auprès de Telus Québec et de Bell Canada en vue de l'obtention de l'élargissement des zones d'appel local vers Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières. Pour la téléphonie cellulaire, la municipalité

attend toujours que Telus installe les différentes antennes sur le clocher de l'église, ce qui améliorera grandement l'efficacité des cellulaires. Ce projet devrait être concrétisé avant la fin de l'année 2014, car le contrat de location entre Telus et la Fabrique est déjà en vigueur et les entrepreneurs sont venus vérifier le travail à faire.

Développement économique : Le conseil municipal a identifié 21 îlots déstructurés dans la municipalité où l'on pourrait permettre la construction de résidences dans la zone agricole et a déposé une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec dans le cadre de l'article 59 de la loi afin d'obtenir l'autorisation de permettre la construction de résidences sur ces îlots. La réponse favorable de la CPTAQ a été reçue, il ne manque plus que les nouveaux règlements d'urbanisme de la municipalité soient adoptés pour que les développements soient possibles. Toutefois, si des gens sont intéressés à se construire dès maintenant, il est possible de faire une demande à la CPTAQ qui est automatiquement autorisée. La municipalité travaille de concert avec la MRC de Mékinac sur ce dossier.

D'autres terrains sont aussi disponibles dans la zone urbaine, soit dans les rues Saint-Amand, Pierre-Ayotte, Charles-Audy et Villeneuve pour la construction résidentielle. Quelques terrains commerciaux et industriels sont également en vente.

Cette année, d'autres développements sur le plan économique ont eu lieu avec l'agrandissement de la Pharmacie Christine Béland, de la Pâtisserie Le Ranch, la Boulangerie Germain et le Manoir Marie-Louise. D'autres commerces ont également ouvert leurs portes, soit Renovations Mékinac, Comptabilité Pierre Déry, Manitou Mushers, Atelier Le Tréma et Restaurant Le Son'Art. La municipalité a également contribué au développement économique en acquérant l'ancienne usine Groleau située au 631, rue Notre-Dame. De par cet achat, la municipalité a réussi à attirer une nouvelle entreprise de transformation du cèdre qui devrait débiter ses opérations au printemps 2015.

Revitalisation : La municipalité a continué ses projets de revitalisation de la municipalité avec le travail de la directrice des projets spéciaux, madame Julie Veillette. Une entente a été établie avec la Fabrique de Sainte-Thècle afin de revitaliser le devant de l'église et permettre la construction de stationnements sur la rue principale. Les travaux n'ont toutefois pas encore été réalisés. Seul l'aménagement paysager de l'Hôtel de Ville a été revu, de façon à ce qu'il soit davantage fleuri tout au long de l'été. Par contre, sur la rue Lacordaire, la municipalité a profité des travaux effectués dans le cadre du PIQM pour remplacer 4 lampadaires selon le modèle choisi pour refléter l'image que la municipalité veut se donner.

La revitalisation effectuée depuis quelques années, combinée au dynamisme présent au cœur de la municipalité a fait en sorte que le conseil municipal a été approché pour le tournage d'une émission de La Petite Séduction. La municipalité a donc reçu la visite en mai 2014 de Catherine Proulx-Lemay qui a été charmée par les attraits de notre municipalité. L'émission, diffusée le 2 juillet 2014, a permis à la municipalité de se faire connaître à la grandeur du Québec, sans entraîner de frais pour la municipalité, car de nombreux organismes et commerces ont généreusement contribué financièrement à la réalisation de ce projet.

La municipalité a toujours l'intention de faire l'aménagement d'une promenade sur la rue Magnan pour pouvoir développer un sentier de marche qui pourrait se rendre jusqu'à la rivière des Envies. La municipalité poursuit toujours ses actions afin d'embellir sa localité et la rendre

plus accueillante. Elle espère pouvoir profiter des travaux sur la rue Masson en 2015 pour poursuivre le remplacement des lampadaires par un modèle plus attrayant.

Environnement : La municipalité a constaté de gros gains environnementaux depuis l'établissement du règlement de revégétalisation des rives. La qualité de l'eau s'est améliorée et la fréquence et la concentration des épisodes de cyano-bactéries a été moindre cette année. La vérification des rives du Lac-Croche s'est poursuivie et la majorité était conforme. Malgré tout, 15 avis ont été émis et la plupart des dossiers ont été réglés ou des ententes ont été prises pour des travaux correctifs au printemps 2015. L'inspection des fosses riveraines a aussi continué cette année. Depuis 2010, ce sont 80 % des fosses qui ont été inspectées. Cela a eu pour conséquence d'entraîner l'émission de 24 permis pour des installations septiques cette année, dont 19 pour des propriétés riveraines. Finalement, un registre a été créé via l'émission des vignettes à bateau pour évaluer l'effet des vagues sur les rives et nous avons constaté que seulement 7% des embarcations enregistrées sont des motomarines et que 31 % sont des bateaux, donc susceptibles d'entraîner des vagues pouvant causer de l'érosion. 58% des embarcations sont des chaloupes de pêche et des pontons, peu susceptibles de causer des vagues importantes.

Sécurité incendie : La municipalité a continué ses efforts pour atteindre les exigences du schéma de couverture de risques incendies. De nombreuses visites de prévention résidentielles ont eu lieu et se poursuivront tout l'hiver, toujours dans le but de sensibiliser les citoyens aux façons de réduire les risques d'incendie. De plus, la municipalité s'est départie de son unité d'urgence qui n'était plus conforme ainsi que de l'autopompe pour en acquérir un nouveau plus fonctionnel et efficace en cas d'incendie.

Programme de revitalisation : Le programme de revitalisation de la Municipalité de Sainte-Thècle, adopté en 2004, est toujours en vigueur. C'est un règlement permettant un remboursement de taxes à tous propriétaires d'une unité d'évaluation, située à l'intérieur du périmètre urbain, sur laquelle aucun bâtiment principal n'est construit, lorsque ce propriétaire y construit un nouveau bâtiment principal. La Municipalité de Sainte-Thècle accorde de même un remboursement de taxes à tous propriétaires d'un bâtiment déjà construit et situé à l'intérieur du périmètre urbain, lorsque ce propriétaire y effectue la construction d'un nouveau bâtiment, un agrandissement ou des travaux de rénovation majeurs. Dans tous les cas, le propriétaire ne peut avoir droit au remboursement de taxes que si les travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation entraînent une augmentation de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la municipalité supérieure à 50 000 \$. Ce remboursement de taxes a une durée de 5 ans (d'un maximum de 5 000 \$ pour les 5 années) et vise uniquement la taxe foncière générale sur la valeur imposable du bâtiment. Cette année, ce sont 18 résidences dont les propriétaires ont pu bénéficier de ce remboursement de taxes.

Pour les constructions qui ne sont pas dans le périmètre urbain, la municipalité, en collaboration avec Promotion Ste-Thècle Inc a instauré un programme d'aide à la construction domiciliaire. Ce sont 29 autres propriétaires qui ont pu bénéficier de l'aide financière à la construction en 2014. Informez-vous au bureau municipal pour ce programme.

Développement domiciliaire : La politique adoptée par le conseil municipal en 1996 est toujours en vigueur. Cette politique implique la municipalité et le promoteur pour la construction de nouvelles rues ainsi l'asphaltage de nouvelles rues. La rue Pierre-Ayotte a ainsi été construite à l'automne 2014.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES ÉLUS

Conformément à ce qu'exige l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, je vous mentionne les rémunérations et les allocations de dépenses que les membres du conseil reçoivent de la municipalité en 2014:

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION	TOTAL
MAIRE	13 842.58 \$	6 921.29 \$	20 763.87 \$
CONSEILLER	4 614.19 \$	2 307.10 \$	<u>6 921.29 \$</u>

TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS 62 291.61 \$.

LA MASSE SALARIALE DES AUTRES EMPLOYÉS MUNICIPAUX EST DE 508 100 \$.

En 2014, la municipalité a bénéficié des subventions salariales suivantes : Emploi Été Canada pour 1 emploi d'étudiant, Desjardins Jeunes au Travail pour 1 emploi d'étudiant et YMCA of Canada pour 1 emploi d'étudiant.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS

Je dépose la liste des contrats conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec.

FRAIS DE FINANCEMENT DE LA DETTE À LONG TERME

	intérêts	capital
Remboursement en 2014		
Intérêts aqueduc St-Pierre Sud	285 \$	400 \$
Intérêt emprunt garage incendie	1 115 \$	2 800 \$
Intérêt camion et pépinière	4 387 \$	22 600 \$
Intérêt camion incendie	2 525 \$	8 500 \$
Intérêt emprunt monte-personne	1 785 \$	5 800 \$
Intérêt emprunt - CLE	3 000 \$	12 300 \$
Intérêt emprunt – aqueduc et réservoir	520 \$	21 635 \$
Intérêt rue Charles-Audy	2 525 \$	3 500 \$
Intérêt Achat terrain	1 900 \$	14 400 \$
Intérêt Camion de vidange	6 600 \$	21 400 \$
Intérêt emprunt – PADEM	3 800 \$	18 600 \$
Intérêt emprunt – PRECO	7 537 \$	25 512 \$
Intérêt Gouv. Québec - PADEM	18 200 \$	98 200 \$
Intérêt Gouv. Québec – SHQ	3 300 \$	11 100 \$
Intérêt Gouv. Québec – PRECO	19 000 \$	75 988 \$
	-----	-----
Total des intérêts et du capital	76 479 \$	342 735 \$

DETTE À LONG TERME AU 31 DECEMBRE 2014

Emprunt aqueduc St-Pierre Sud	5 534 \$
Emprunt auto-pompe incendie	276 166 \$
Emprunt camion 10 roues et pépinière	150 000 \$
Emprunt camion incendie	88 600 \$
Emprunt garage incendie (caserne)	23 300 \$
Emprunt monte-personne (hôtel de ville)	47 000 \$

Emprunt municipalité - CLE (hôtel de ville)	69 200 \$
Emprunt rue Charles-Audy	55 590 \$
Achat de terrain	61 700 \$
Emprunt camion de vidange	77 200 \$
Emprunt PRECO rues Saint-Gabriel et Lavoie	139 640 \$
Emprunt PRECO rue Villeneuve	95 292 \$
Emprunt site neige usées	67 000 \$
Emprunt municipalité - assainissement des eaux usées (PADEM)	<u>101 300 \$</u>
Total de la dette à long terme à payer par la municipalité:	1 257 522 \$
Dette à long terme à payer par le gouvernement	
du Québec - assainissement des eaux usées (PADEM)	499 500 \$
Société d'habitation du Québec (Les Suites du Manoir)	115 700 \$
MAMROT (PRECO rues Saint-Gabriel et Lavoie)	209 460 \$
MAMROT (PRECO rue Villeneuve)	<u>434 108 \$</u>
Total de la dette à long terme à payer par le gouvernement :	1 258 768 \$

Total de la dette à long terme	2 516 290 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

Le rôle triennal indique une valeur imposable de 190 435 100 \$ pour l'année 2014.

Les projets du programme triennal d'immobilisations sont:

Municipalisation des conduites d'égout privé et la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, du trottoir, ainsi que la chaussée sur la rue Masson.	1 300 000 \$
Rénovation de l'Hôtel de Ville	200 000 \$
Réfection de trottoirs et stationnement devant l'église	100 000 \$

ORIENTATIONS POUR 2015

De plus, en 2015, la priorité sera l'amélioration des chemins, rues et des trottoirs. La municipalité compte sur le programme TECQ pour refaire la rue Masson, tel que suggéré dans le plan d'intervention de la municipalité.

La municipalité continuera également à développer sa zone industrielle afin d'attirer de nouvelles entreprises et de créer des emplois.

La municipalité effectuera une étude de faisabilité cette année, pour le projet de skate-parc pour les jeunes de la municipalité, cette installation sportive étant de plus en plus en demande. Les familles étant de plus en plus nombreuses à Sainte-Thècle, comme le témoigne les inscriptions plus élevées à l'école primaire, nous devons nous efforcer de combler leurs besoins.

Sur le plan économique, afin d'assurer l'avenir de la municipalité, nous continuerons de travailler avec la Fondation Rues Principales pour l'amélioration physique des bâtiments de la rue Saint-Jacques et pour se doter d'une image distinctive pour notre localité. Le réaménagement du devant de l'église sera au premier plan cette année.

De plus, des projets seront également à l'étude pour que l'achat local soit priorisé par toute la population pour favoriser l'essor économique des commerces et entreprises de Sainte-Thècle.

Alain Vallée, maire